

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - France

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	<b>Elution buffer type 5; part of 'illustra™ blood genomicPrep Mini Spin Kit, 250 purifications'</b>
Numéro de catalogue	28-9042-65
Composant Nombr	406298
Description du produit	Non disponible.
Type de produit	Liquide.
Autres moyens d'identification	Non disponible.



9 0 2 8 9 0 4 2 6 5

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Réactif analytique. Substances chimiques de laboratoire Recherche et développement

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fournisseur</u>	GE Healthcare UK Ltd Amersham Place Little Chalfont Buckinghamshire HP7 9NA England +44 0870 606 1921	<u>Heures ouvrables</u> 08.30 - 17.00
		Personne qui a mis au point la fiche de sécurité : msdslifesciences@ge.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France	GE Healthcare Bio-Sciences GmbH Succursale France Parc Technologique Rue René Razel Saclay F-91898 Orsay Cedex	01 69 35 67 00
--------	---	----------------

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10 Chef de service: Pr Georges Lagier Telephone: +33 1 40 05 43 28 Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48 Fax: +33 1 40 05 41 93 E-mail: cap.paris@lrb.ap-hop-paris.fr Web site: http://www.centres-antipoison.net
--------	--

Mélange

Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]



Référence

28904265-4



9 5 2 8 9 0 4 2 6 5 4

Page 1 de 10

Date de validation 1 Février 2011

Version 1

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** Mélange

#### Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

Non classé.

#### Composants de toxicité inconnue

#### Composants d'écotoxicité inconnue

#### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** Non classé.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R ou des mentions H décrites ci-avant.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger

**Mention d'avertissement** Pas de mention d'avertissement.

**Mentions de danger** Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Conseils de prudence

**Prévention** Non applicable.

**Intervention** Non applicable.

**Stockage** Non applicable.

**Élimination** Non applicable.

#### Ingrediénts dangereux

**Éléments d'étiquetage supplémentaires** Non applicable.

#### Exigences spécifiques d'emballage

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** Non applicable.

**Avertissement tactile de danger** Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** Non disponible.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

**Substance/préparation** Mélange

#### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PBT selon le Règlement (CE) n° 1207/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1207/2006, Annexe XIII

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Inhalation** Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Contact avec la peau** Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.



Référence

28904265-4



9 5 2 8 9 0 4 2 6 5 4

Page 2 de 10

Date de validation 1 Février 2011

Version 1

<b>Ingestion</b>	Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
<b>Protection des sauveteurs</b>	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Contact avec les yeux</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Signes/symptômes de surexposition

<b>Contact avec les yeux</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Inhalation</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin traitant</b>	Traitements symptomatiques requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
<b>Traitements spécifiques</b>	Pas de traitement particulier.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun connu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers dus à la substance ou au mélange</b>	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Aucune donnée spécifique.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie</b>	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour le personnel hors urgence</b>	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
<b>Pour le personnel d'urgence</b>	Si des vêtements spécialisés sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel hors urgence ».

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.



Référence

28904265-4



9 5 2 8 9 0 4 2 6 5 4

Page 3 de 10

Date de validation 1 Février 2011

Version 1

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

#### Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les informations de contact en cas d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section 1 pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

#### Conseils généraux sur l'hygiène professionnelle

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr,

#### y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations

Réactif analytique. Substances chimiques de laboratoire Recherche et développement

#### Solutions spécifiques au secteur industriel

Non disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section 1 pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

#### Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

#### Doses dérivées d'effet

Aucune DEL disponible.

#### Concentrations prévues sans effet

Aucune PEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition



Référence

28904265-4



9 5 2 8 9 0 4 2 6 5 4

Page 4 de 10

Date de validation 1 Février 2011

Version 1

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.
<b>Mesures de protection individuelles</b>	
<b>Mesures d'hygiène</b>	Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rinçage-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
<b>Protection oculaire/visage</b>	Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérées, aux gaz ou aux poussières.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
<b>Protection corporelle</b>	L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
<b>Autre protection cutanée</b>	Les chaussures adéquates et les éventuelles mesures de protection cutanée doivent être déterminées en fonction de l'opération et des risques impliqués, et doivent être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
<b>Protection respiratoire</b>	Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Inodore.
<b>Seuil d'odeur</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	8 [Conc. (% poids / poids): 100%]
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	[Le produit n'alimente pas la combustion.]
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ininflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, alcalis et l'humidité.
<b>Durée de combustion</b>	Non applicable.
<b>Vitesse de combustion</b>	Non applicable.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilités</b>	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.



**Température d'auto-inflammation** Non disponible.**Température de décomposition** Non disponible.**Viscosité** Non disponible.**Propriétés d'explosivité** Non explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, alcalis et l'humidité.**Propriétés comburantes** Non disponible.

## 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité de ce produit ou de ses composants n'est disponible.**10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.**10.4 Conditions à éviter** Aucune donnée spécifique.**10.5 Matières incompatibles** Aucune donnée spécifique.**10.6 Produits de décomposition dangereux** Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë**

Conclusion/Résumé Non disponible.

**Estimations de la toxicité aiguë**

Non disponible.

**Irritation/Corrosion**

Conclusion/Résumé Non disponible.

**Sensibilisant**

Conclusion/Résumé Non disponible.

**Mutagénicité**

Conclusion/Résumé Non disponible.

**Cancérogénicité**

Conclusion/Résumé Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Conclusion/Résumé Non disponible.

**Tératogénicité**

Conclusion/Résumé Non disponible.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -**

Non disponible.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -**

Non disponible.

**Risque d'absorption par aspiration**

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** Non disponible.

Référence

28904265-4



9 5 2 8 9 0 4 2 6 5 4

Page 6 de 10

Date de validation 1 Février 2011

Version 1

**Effets aigus potentiels sur la santé**

<b>Inhalation</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec les yeux</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec les yeux</b>	Aucune donnée spécifique.

**Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme****Exposition de courte durée**

<b>Effets potentiels immédiats</b>	Non disponible.
<b>Effets potentiels retardés</b>	Non disponible.

**Exposition de longue durée**

<b>Effets potentiels immédiats</b>	Non disponible.
<b>Effets potentiels retardés</b>	Non disponible.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé**

<b>Généralités</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Autres informations</b>	Non disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

<b>Conclusion/Résumé</b>	Non disponible.
--------------------------	-----------------

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Conclusion/Résumé</b>	Non disponible.
--------------------------	-----------------

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

<b>Coefficient de répartition sol/eau (Koc)</b>	Non disponible.
---	-----------------

<b>Mobilité</b>	Non disponible.
-----------------	-----------------

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

<b>PBT</b>	Non applicable.
<b>vPvB</b>	Non applicable.

<b>12.6 Autres effets néfastes</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
------------------------------------	---



Référence

28904265-4



9 5 2 8 9 0 4 2 6 5 4

Page 7 de 10

Date de validation 1 Février 2011

Version 1

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section 1 pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

##### Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

##### Déchets Dangereux

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

#### Emballage

##### Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

##### Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non disponible.	Non disponible.	Not available.	Not available.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non disponible.	Non disponible.	Not available.	Not available.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non disponible.	Non disponible.	Not available.	Not available.
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Autres informations	-	-	-	-

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

#### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable.



Référence

28904265-4



9 5 2 8 9 0 4 2 6 5 4

Page 8 de 10

Date de validation 1 Février 2011

Version 1

**Autres Réglementations UE****Inventaire d'Europe** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.**Substances chimiques sur liste noire** Non inscrit**Substances chimiques sur liste prioritaire** Non inscrit**Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air** Non inscrit**Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau** Non inscrit**Réglementations nationales****Surveillance médicale renforcée** Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné**Réglementations Internationales****Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** Non inscrit**Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** Non inscrit**Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** Non inscrit**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique**SECTION 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

<b>Abréviations et acronymes</b>	ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges DNEL = Dose dérivée sans effet mention EUH = mention de danger spécifique CLP CPSE = concentration prédictive sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH
----------------------------------	--

**Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classification	Justification
Non classé.	

**Texte intégral des mentions H résumées** Non applicable.**Texte intégral des classifications [CLP/GHS]** Non applicable.**Texte intégral des phrases R résumées** Non applicable.**Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** Non applicable.**Date d'impression** 02 Février 2011**Date d'édition/ Date de révision** 01 Février 2011**Date de la précédente édition** Aucune validation antérieure**Version** 1**Avis au lecteur**

Référence

28904265-4



9 5 2 8 9 0 4 2 6 5 4

Page 9 de 10

Date de validation 1 Février 2011

Version 1

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence

28904265-4



9 5 2 8 9 0 4 2 6 5 4

Page 10 de 10

Date de validation 1 Février 2011

Version 1